

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - Tramway Phase 2 - Atteinte au droit d'accès de la SCI HELIOS,
propriétaire de l'immeuble sis 109 rue du Jardin Public et 27/29 cours Evrard de
Fayolle - Transaction - Indemnisation - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SCI HELIOS est propriétaire de l'immeuble sis à Bordeaux, à l'angle de la rue du Jardin Public où il porte le n°109 et du cours Évrard de Fayolle où il porte les numéros 27 et 29.

Cet immeuble est composé d'un parking en rez-de-chaussée et de bureaux aux étages.

L'entrée dans le parking se faisait par la porte de garage du 109 de la rue du Jardin Public et la sortie par le 29 du cours Évrard de Fayolle.

La création de la station « Godard », cours Évrard de Fayolle, entre la rue du Jardin Public et la rue Camille Godard a entraîné la déviation de la circulation par la rue du Jardin Public, privant cet ensemble immobilier de sa sortie sur ce cours.

Monsieur de la FOUCHARDIERE, expert en bâtiment, a été missionné dans cette affaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif, avec mission de déterminer l'étendue du préjudice subi en terme d'atteinte au droit d'accès, et de tenter de concilier les parties.

Devant l'importance des travaux à réaliser en rez-de-chaussée en cas de fermeture totale de la porte de garage du n°29 cours Évrard de Fayolle, entraînant le déplacement de quatre poteaux de descente de charge avec renforcement des fondations par micro pieux, la Communauté urbaine a accepté de conserver cette porte de garage du n°29 cours Évrard de Fayolle, à la condition expresse qu'elle ne puisse servir qu'à l'entrée des véhicules dans le parking.

De la même façon, la porte de garage du 109 rue du Jardin Public ne servira plus que de sortie du parking.

Cette décision qui permet de conserver à l'immeuble sa fonctionnalité entraîne donc le changement du sens de circulation dans le parking, ainsi que la suppression de deux poteaux support de la structure des étages et l'abaissement du seuil de la porte du 29 cours Évrard de Fayolle.

Monsieur Patrick BOUCLAUD, gérant de la SCI HELIOS, a confié au cabinet d'architecture SBA l'étude de ces transformations dont le coût a été évalué, en accord avec l'expert de la FOUCHARDIERE, à 101 613 € ht.

Le 30 novembre 2007, la SCI HELIOS, représentée par Monsieur BOUCLAUD a signé une convention stipulant qu'elle accepte sans réserve le règlement de cette affaire, reconnaissant expressément que la somme totale de 112 513 € incluant le coût de la maîtrise d'œuvre, le dédommagement de l'intégralité du préjudice subi en raison des travaux publics et elle s'engage à réaliser dans les 6 mois les travaux de modification du rez-de-chaussée de son bâtiment.

La dépense correspondante sera prise en charge au budget Annexe Transports, Exercice 2008, Chapitre 67, Article 67180002, CRB H340.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer la convention acceptée par la SCI HELIOS, convenant que cette convention vaut transaction au regard des articles 2044 et suivants du Code civil ;
- à verser à la SCI HELIOS la somme totale de 112 513 € au titre de cette transaction.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 5 MARS 2008

M. ALAIN CAZABONNE